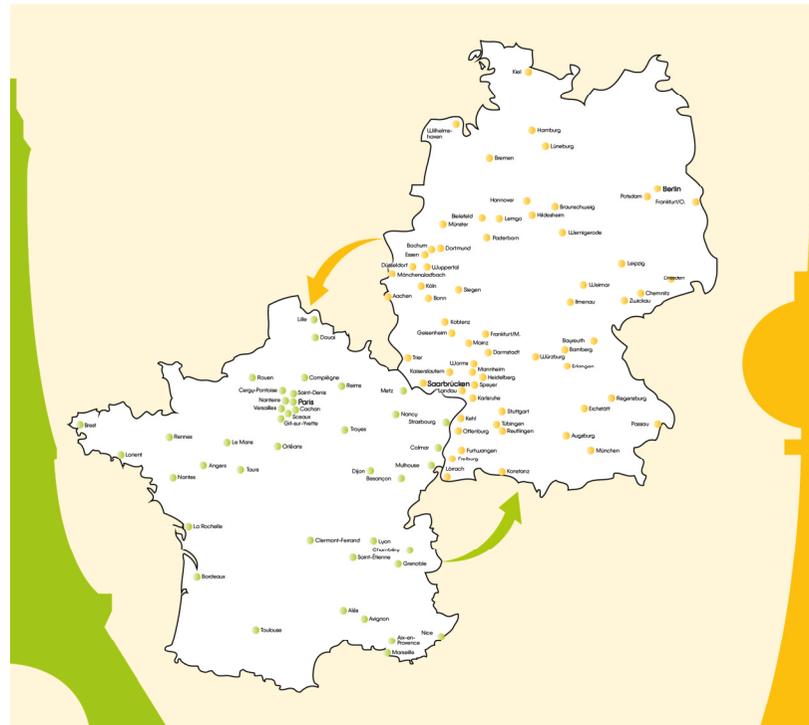




Universität
franco-allemande
Deutsch-Französische
Hochschule

JOURNÉE DE FORMATION DES RESPONSABLES DE PROGRAMMES DE L'UFA

VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2018
SARREBRUCK





1^{ère} partie : Attribution des fonds

**1. Inscription et réinscription
des étudiants**

2. Demande de subvention



1. Inscription et réinscription

- inscription exclusivement en ligne

www.dfh-ufa.org / Vous êtes / Etudiant / Inscription en ligne

- espace personnel Etudiant depuis mai 2017
- accès après login ou création d'un compte pour les nouveaux étudiants
- plusieurs rubriques et services pour les étudiants :
 - inscription / réinscription
 - déclaration d'abandon
 - rapport final
 - attestations



Inscription et réinscription

- inscription et réinscription obligatoires de TOUS les étudiants admis à suivre un cursus de l'UFA
- tous les ans jusqu'à l'obtention du double diplôme
- même pour ceux qui se trouvent dans le pays d'origine
- l'étudiant commence un nouveau programme = **nouvelle inscription**
- l'étudiant continue ses études dans un programme = **réinscription**



Délais

- du 2 mai au 30 septembre 2018 dernier délai
- inscription pour l'année universitaire complète – pas de réinscription au deuxième semestre
- possibilité d'inscription du 15 janvier au 31 mars 2019 lors de la « deuxième session d'inscription », seulement pour les étudiants sélectionnés après le 30 septembre 2018 et intégrant l'UFA au second semestre 2018-2019



Rapport des étudiants et rapport final

- rapport des étudiants : intégré au formulaire de réinscription pour les étudiants qui se trouvaient l'année précédente dans le pays partenaire ou le pays tiers
- rapport final : à compléter à la fin du cursus pour pouvoir obtenir le certificat
- ces deux rapports sont partie intégrante de l'évaluation du cursus



Abandon des études

- ils doivent obligatoirement être annoncés à l'UFA par le responsable de programme (sous Infos en ligne) et par l'étudiant (dans son espace personnel)
- dans la convention d'allocation annuelle avec l'UFA, l'établissement s'engage à rembourser dans un délai de 4 semaines le montant de l'aide à la mobilité si un de ces étudiants abandonne le cursus
- conseil : signature d'un contrat entre l'établissement et l'étudiant avant de lui reverser l'aide à la mobilité
- dérogations : abandon pour maladie, échec définitif aux examens, sur présentation d'une lettre de demande de remise de créance adressée au Président de l'UFA



Abandon des études



Université
franco-allemande
Deutsch-Französische
Hochschule

Numéro de coopération: [redacted] Date du prochain dépôt de demande de soutien: 2019 Type: binational
Nom: [redacted]
coopération: [redacted]

navigation

Logout

Cursus: [redacted]

Navigation

- guide
- coordonnées
- coordonnées bancaires
- interlocuteur(s)
- récapitulatifs
- déclarer des doubles diplômés
- notifier un abandon / une interruption**
- année universitaire 2018/2019
 - liste des étudiants
 - résumé
 - préfinancement
- année universitaire 2017/2018
- année universitaire 2016/2017
- année universitaire 2015/2016
- année universitaire 2014/2015

Notifier un abandon ou une interruption des études

Enregistrer

Nom: [redacted] Prénom: [redacted] Date de naissance: [redacted] Numéro de matricule: [redacted]

Notification: Abandon

abandon des études

Abandon le: 01.09.2018

Motif: Raisons médicales

L'étudiant(e) demande-t-il(elle) à être exonéré(e) du remboursement : oui non

Soutenez-vous la demande d'exonération du remboursement de l'étudiant(e): oui non

Prise de position:

Montant provisoire à rembourser: 2160

remarque:



Certificat de l'UFA

- pour les étudiants inscrits régulièrement auprès de l'UFA et ayant obtenu leurs diplômes de fin d'études
- chaque responsable de programme nomme les diplômés de son cursus sous « Infos en ligne »
- établissement des certificats sur demande faite par le responsable de programme auprès de l'UFA, seulement si le rapport final a été complété par l'étudiant



Certificat de l'UFA

Herzlichen Glückwunsch zu Ihrem deutsch-französischen Abschluss!
Félicitations, vous avez obtenu votre diplôme franco-allemand !

Die erworbenen Schlüsselkompetenzen:
ein echter Mehrwert für den internationalen Arbeitsmarkt

- fachliche Exzellenz
- spezialisiertes Fachwissen
- Auslandsaufenthalte
- Sprachkompetenz, allgemein und fachspezifisch
- interkulturelle Kompetenz
- Flexibilität und Mobilität
- Engagement und Belastbarkeit
- erste Berufserfahrungen
- Teamfähigkeit

Die Deutsch-Französische Hochschule (DFH) ist eine internationale Einrichtung, die Exzellenz und Mobilität in Hochschule und Forschungsbereich zwischen Deutschland und Frankreich fördert.

Informieren Sie sich auch über den
Freundeskreis der DFH unter
www.dfh-ufa.org/de/akadem/freundeskreis-der-dfh/

Die DFH in 30 Punkten

- ein Netzwerk von Hochschulen in Deutschland und Frankreich sowie weiteren Ländern
- integrierte binationale und internationale Studiengänge
- auf allen Ebenen des Bologna-Prozesses (Bachelor, Master, Promotion)
- rund 5.000 Studierende und rund 1.000 Absolventen pro Jahr
- zahlreiche Fachrichtungen (Ingenieur- und Fachwissenschaften, Informatik, Wirtschaftswissenschaften, Betriebswirtschaftslehre, Geistes- und Sozialwissenschaften, Lehrausbildung)
- alle Hochschulen: Universitäten und Fachhochschulen auf deutscher Seite, Universités und Grandes Écoles auf französischer Seite
- Ausbau von Kooperationen mit Drittstaaten
- binationale strukturierte Doktorandenbildung
- persönliche Förderung durch Deutschland und Frankreich
- das Qualitätslabel der DFH für mehrstufige, mehrsprachige Exzellenzverfahren steht sicher, dass die Qualitätsmerkmale der DFH eine herausragende binationale Ausbildung und gute Berufschancen garantieren.

Les compétences acquises :
une réelle plus-value pour le marché du travail international

- excellence académique
- expertise disciplinaire
- expérience de séjours à l'étranger
- compétence linguistique, générale et disciplinaire
- compétence interculturelle
- flexibilité et mobilité
- engagement et persévérance
- premières expériences professionnelles
- esprit d'équipe

L'Université franco-allemande (UFA) est une institution internationale pour la promotion de l'excellence et de la mobilité dans l'enseignement supérieur et la recherche entre la France et l'Allemagne.

Vous pouvez également consulter le site de
l'Association des Amis de l'UFA
www.dfh-ufa.org/fr/diplomes/amis-de-ufa/

L'UFA en 10 points

- un réseau d'établissements d'enseignement supérieur français et allemands ayant émis un accord de partenariat avec d'autres pays
- des cursus intégrés binationaux et trinationalaux
- des formations universitaires à tous les niveaux du système LMD
- plus de 5.000 étudiants et 1.000 diplômés par an
- de nombreuses disciplines : sciences de l'ingénieur, sciences naturelles, informatiques, sciences économiques, droit, sciences humaines et sociales, formation des enseignants
- tous les types d'établissements : universités, écoles et grandes écoles en France ; Universitäten et Fachhochschulen in Deutschland
- coopération avec pays tiers
- des formations doctorales binationales
- un traitement paritaire entre la France et l'Allemagne
- le label de qualité UFA : une procédure d'évaluation indépendante et organisée en plusieurs étapes garantit une formation reconnue de haut niveau offrant d'excellentes perspectives professionnelles.



ZERTIFIKAT CERTIFICAT

Im Rahmen eines Studiengangs der Deutsch-Französischen Hochschule hat
Dans le cadre d'un cursus de l'Université franco-allemande

Max Mustermann

auf der Grundlage einer gemeinsamen Studien- und Prüfungsregelung
folgende akademische Grade erworben
a obtenu sur la base d'un règlement commun des études et
du contrôle des connaissances les diplômes suivants

Was bietet die DFH Ihren Studierenden und Absolventen?

Die Deutsch-Französische Hochschule agiert als Austausch-Plattform zwischen Wirtschaft, Hochschullehre und Absolventen.

Die Lebenswirklichkeit internationaler Studierende und Absolventen mit bestmöglicher Profil bei der Suche nach einem Praktikum oder einem Arbeitsvertrag.

Interdisziplinäre Berufsvorbereitungsbereitschaft der Studierenden auf der Arbeitssuche auf dem internationalen Arbeitsmarkt vor.

Die DFH fördert die Alumni-Aktivität ihrer Studiengänge sowohl in Frankreich als auch in Deutschland. Die Studierenden der DFH haben somit die Möglichkeit, auch nach ihrem Studium von einem breiten Netzwerk mit fachübergreifenden Kontakten zu profitieren.

DFH Studierende und Absolventen haben die Möglichkeit, an ihrer ehemaligen Schule die deutsch-französischen Studiengänge zu besuchen. Dabei werden sie analysiert und organisiert von der DFH unterstützt.

Die DFH fördert binationale Promotionsverfahren und Deutsch-Französische Doktorandenkollegien (DFDK).

Jedes Jahr zeichnet die DFH exzellente Studienleistungen ihrer Absolventen und die besten binationale Dissertationen aus. Die Preise werden von Wirtschaftsdepartement der DFH genehmigt.

Um den Berufseinstieg ihrer Absolventen zu unterstützen, unterstützt die DFH angebotene zur Vermittlung.

Die Abschlussurkunde unterscheidet den beruflichen Hintergrund der ehemaligen der DFH und wird durch die Qualitätsbewertung der integrierten Studiengänge.

Der Freundeskreis der DFH (FDFH) bietet eine Plattform für den Dialog mit der Wirtschaft und fördert gezielt den Austausch zwischen Hochschullehrern, Absolventen und Wirtschaft.

www.dfh-ufa.org

Que propose l'UFA à ses étudiants et ses diplômés ?

L'Université franco-allemande agit comme une plateforme d'échanges entre le monde économique, l'enseignement supérieur et les diplômés.



La DFH propose permet aux étudiants et aux diplômés d'avoir un profil binationale de recherche un stage ou un emploi.



Des établissements innovateurs à la recherche d'emploi sur le marché international du travail.



L'UFA apporte un soutien non seulement français mais également international aux associations de diplômés. Ainsi, les étudiants de l'UFA ont la possibilité, même après leurs études, de profiter d'un large réseau de contacts interdisciplinaires.



L'UFA encourage les étudiants et diplômés qui souhaitent présenter les cursus franco-allemands dans leur ancien lycée en mettant à leur disposition de la documentation et des contacts UFA.



L'UFA soutient des comités de thèse et des collèges doctoraux franco-allemands (DFDK).



Chaque année, l'UFA décerne des prix d'excellence à ses meilleurs diplômés et récompense la meilleure thèse binationale. Les prix sont approuvés par des partenaires économiques de l'UFA.



Afin de soutenir l'insertion professionnelle de ses diplômés, l'UFA agit en lien étroit avec le monde économique.



L'anglais mentionné auprès des anciens étudiants sur leur dossier professionnel à l'UFA dans l'assurance qualité des cursus intégrés de l'UFA.



Plateforme pour le dialogue avec le monde économique, l'Association des Amis de l'UFA (AUA) UFA encourage les relations entre enseignement supérieur, diplômés et monde économique.



2. Demande de subvention : Préfinancement

- concerne l'aide à la mobilité pour le premier semestre
- demande qui peut-être faite entre le mois de juin et le mois d'août sous « Infos en ligne »
- ne pas oublier ensuite de générer, imprimer, signer et renvoyer à l'UFA le formulaire de demande de préfinancement
- acompte versé ensuite à l'établissement



Demande de subvention : validation des inscriptions des étudiants

- inscriptions et réinscriptions visibles sous « Infos en ligne »
- date limite de validation :

4 octobre 2018

Cependant, plus tôt les liste d'étudiants seront validées, plus tôt la convention pourra être établie et les allocations versées



Validation des inscriptions des étudiants

Étape 1: confirmation de l'inscription individuelle de chaque étudiant

Règles concernant l'aide à la mobilité et le cofinancement :

- si le responsable de programme demande pour un étudiant une aide à la mobilité
 - répondre « oui » à la question concernée
 - indiquer le nombre de mois demandés (études / stage)

- si le responsable de programme ne demande pas d'aide à la mobilité pour un étudiant car celui-ci reçoit une autre bourse
 - répondre « non » à la question concernée
 - répondre « oui » pour le «cofinancement »

- si l'étudiant n'a pas / plus le droit à l'aide à la mobilité de l'UFA
 - répondre « non » à toutes les questions
 - indiquer pourquoi dans le champ prévu

- veuillez enregistrer après chaque saisie !



Validation des inscriptions des étudiants

navigation

Logout

Cursus: [redacted]

Navigation

- guide
- coordonnées
- coordonnées bancaires
- interlocuteur(s)
- récapitulatifs
- déclarer des doubles diplômés
- notifier un abandon / une interruption
- année universitaire 2018/2019
 - liste des étudiants
 - résumé
 - préfinancement
- année universitaire 2017/2018
- année universitaire 2016/2017
- année universitaire 2015/2016
- année universitaire 2014/2015
- année universitaire 2013/2014

Confirmation des inscriptions

Enregistrer validation de la liste complète Editer un PDF

Prénom: [redacted] Nom: [redacted] Date de naissance: [redacted] Numéro de matricule: [redacted]

confirmation de l'inscription: oui non

informations 1er semestre

lieu du séjour: pays partenaire Données de l'étudiant(e): pays partenaire

Demandez-vous l'aide à la mobilité pour le 1er semestre: oui non

nombre mois études: 0 nombre mois stage: 5

Y-a-t-il un cofinancement pour le premier semestre: oui non

informations 2ème semestre

lieu du séjour: pays d'origine Données de l'étudiant(e): pays d'origine

| Nom | Prénom | Date de naissance | Numéro de matricule | Inscription | | 1er semestre | | | | | 2ème semestre | | | | | brève explication | |
|--------------------------------|------------|-------------------|---------------------|-------------|-----------|----------------|-----------------------------|-----------|--------------------|-------------------|----------------|-----------------------------|-----------|--------------------|-------------------|-------------------|--|
| | | | | date | confirmée | lieu du séjour | aide à la mobilité demandée | cofinancé | nombre mois études | nombre mois stage | lieu du séjour | aide à la mobilité demandée | cofinancé | nombre mois études | nombre mois stage | | |
| première session d'inscription | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| [redacted] | [redacted] | [redacted] | [redacted] | | oui | pays parten... | oui | non | 0 | 5 | pays d'origine | non | non | 0 | 0 | | |
| [redacted] | [redacted] | [redacted] | [redacted] | | oui | pays parten... | oui | non | 5 | 0 | pays parten... | oui | non | 0 | 6 | | |
| [redacted] | [redacted] | [redacted] | [redacted] | | oui | pays parten... | oui | non | 5 | 0 | pays parten... | oui | non | 0 | 6 | | |
| [redacted] | [redacted] | [redacted] | [redacted] | | oui | pays parten... | oui | non | 0 | 5 | pays d'origine | non | non | 0 | 0 | | |
| [redacted] | [redacted] | [redacted] | [redacted] | | oui | pays parten... | oui | non | 0 | 5 | pays d'origine | non | non | 0 | 0 | | |
| [redacted] | [redacted] | [redacted] | [redacted] | | oui | pays parten... | oui | non | 0 | 5 | pays d'origine | non | non | 0 | 0 | | |
| [redacted] | [redacted] | [redacted] | [redacted] | | oui | pays parten... | oui | non | 0 | 5 | pays d'origine | non | non | 0 | 0 | | |
| [redacted] | [redacted] | [redacted] | [redacted] | | oui | pays parten... | oui | non | 5 | 0 | pays parten... | oui | non | 0 | 6 | | |
| [redacted] | [redacted] | [redacted] | [redacted] | | oui | pays parten... | oui | non | 0 | 5 | pays d'origine | non | non | 0 | 0 | | |



Validation des inscriptions des étudiants

Étape 2 : validation de la liste complète des étudiants

- possibilité de consulter un récapitulatif des données dans la rubrique « résumé »
- bouton « validation de la liste complète »
- l'UFA est informée par un e-mail automatique que le responsable de programme a validé sa liste d'étudiants
- lorsque tous les partenaires d'une même coopération ont validé leur liste, la convention peut être établie par l'UFA



navigation

Logout

Cursus:

- Navigation
 - guide
 - coordonnées
 - coordonnées bancaires
 - interlocuteur(s)
- récapitulatifs
 - déclarer des doubles diplômés
 - notifier un abandon / une interruption
- année universitaire 2018/2019
 - liste des étudiants
 - résumé**
 - préfinancement
- année universitaire 2017/2018
- année universitaire 2016/2017
- année universitaire 2015/2016
- année universitaire 2014/2015
- année universitaire 2013/2014

récapitulatif 2018/2019

Editer un PDF

| | |
|--|----------------------------|
| nombre d' _____ | |
| étudiants inscrits à l'UFA: | 10 |
| étudiants inscrits auprès de l'UFA dont vous avez confirmé l'inscription: | 10 |
| lieu de séjour des étudiants dont vous avez confirmé l'inscription _____ | |
| pays d'origine: | 0 |
| pays partenaire: | 10 |
| aides à la mobilité demandées pour les séjours dans le pays partenaire _____ | |
| 1er semestre: | 10 |
| dont: | 10 x 5 mois |
| 2ème semestre: | 3 |
| dont: | 3 x 6 mois |
| somme - sous réserve: | 68 mois à 300.00€ : 20400€ |
| cofinancement _____ | |
| 1er semestre: | 0 |
| 2ème semestre: | 0 |



Convention d'allocations et versement des allocations

- la convention est envoyée par l'UFA au responsable de programme pour :
 - ✓ vérification des informations et coordonnées bancaires
 - ✓ compléter la répartition des sommes attribuées
 - ✓ signature par la direction de l'établissement et par lui-même

- un exemplaire de la convention doit être retourné à l'UFA avant le

15 décembre 2018

- versement des allocations :
 - ✓ si la partie comptable du justificatif des allocations et le récapitulatif concernant les étudiants de l'année précédente ont été transmis à l'UFA



Règles de financement 2018-2019

1. Aides aux frais de fonctionnement (montant par coopération)

- cursus intégrés binationaux et trinationaux : montant forfaitaire de **3.000€*** / **5.000 €*** / **8.000 €*** en fonction du nombre d'étudiants en mobilité
- cursus à reconnaissance mutuelle ou soutenus en tant que «périodes d'études de durée significative» : montant forfaitaire de **2.000 €***
- supplément en cas de cofinancement : **+ 500 €*** par étudiant cofinancé par semestre
- pas d'aides aux frais de fonctionnement pour les cursus évalués négativement, mis en veille ou en fin de vie

* valable pour 2018/19



Règles de financement 2018-2019

2. Aides à la mobilité

- pour les étudiants se trouvant dans le pays partenaire ou le pays tiers et dûment inscrits auprès de l'UFA
- **300 €* par mois**
- plafonnement : 80* aides par coopération (= max. **240.000 €***)
- soutien pendant le stage si obligatoire d'après le règlement des études en vigueur + si se déroule dans le pays partenaire
- principe de respect des engagements pris : en cas d'évaluation négative ou après la mise en fin de vie d'un cursus, les étudiants déjà inscrits à l'UFA peuvent bénéficier de l'aide à la mobilité (pendant une année ou jusqu'à la fin de leurs études selon les cas)

* valable pour 2018/19



Règles de financement 2018-2019

3. Cours de langues

➤ Cours de langue en ligne

- ✓ partenariat avec Deutsch-Uni Online (DUO) depuis 2006
- ✓ cours de français et d'allemand en ligne
- ✓ coûts entièrement pris en charge par l'UFA

➤ Appel à projets préparation linguistique :

- ✓ possibilité de demander une subvention complémentaire pour 3 ans
- ✓ 30 juin 2018 : date limite pour le dépôt d'une demande de soutien



Merci de votre attention!



Gestion des programmes

1. Attribution des fonds
- 2. Justification d'utilisation des allocations**
3. Dépôt d'une demande de soutien



2^{ème} partie : Justification de l'utilisation des allocations

1. Utilisation des allocations

2. Justificatif d'utilisation des allocations



Utilisation des allocations 2018/2019

- utilisation des allocations en conformité avec les directives d'éligibilité de l'UFA
 - ✓ sont envoyées avec les conventions
 - ✓ sont disponibles sur notre site Internet

- respect des principes relatifs à une bonne utilisation des fonds publics
 - ✓ « gestion économe »
 - ✓ « dépenses éligibles »

- période pour les dépenses : engagées du 01/09/2018 au 31/08/2019 et liquidées avant le 31/10/2019



Aides aux frais de fonctionnement

- **Quelles sont par exemple les dépenses acceptées par l'UFA ?**
- ✓ **frais de personnel :**
par ex. frais de tutorat et de vacation
enseignements spécifiques attestant le caractère binational ou trinational du cursus
gestion du cursus : dépenses liées à l'encadrement des étudiants
- ✓ **frais de déplacement et de séjour :**
par ex. participation à la réunion de travail des responsables de programmes, à des jurys
- ✓ **frais administratifs :**
participation forfaitaire jusqu'à concurrence de 1.000 €,
la liste détaillée des dépenses n'est pas nécessaire



Aides aux frais de fonctionnement (suite)

- ✓ **équipement** : conformément aux règles en vigueur dans l'établissement et uniquement pour la mise en œuvre et le développement du cursus
- ✓ **frais de réception et de restauration** :
limite de 35 € par repas et par participant
- ✓ **dépenses spécifiques engagées pour les étudiants** :
par ex. frais de déplacement pour participer à des séminaires prévus par le règlement des études ou aux salons étudiants, frais d'accueil et de réception
- ✓ **frais liés à la communication et à la promotion du cursus** :
par ex. insertion publicitaire ou création d'un site Internet, location d'emplacement de stands lors de salons
MAIS : Utilisation du logo ou label de l'UFA



Aides à la mobilité

- virement par l'UFA à l'établissement qui reverse aux étudiants
- délais et procédure de reversement
 - ✓ reversement aux étudiants dans un délai maximum de 3 semaines
 - ✓ aides à la mobilité non-utilisées doivent être remboursées à l'UFA au plus tard pour le 31.12.2019
- respect de la répartition fixée dans la convention d'allocation
- désistement et abandon des études / remboursement :
l'établissement est obligé de rembourser la totalité de l'aide à la mobilité que l'étudiant a perçue



2. Justificatif de l'utilisation des allocations

1. Utilisation des allocations

2. Justificatif d'utilisation des allocations



Justificatifs de l'utilisation des allocations 2017/2018

- Toutes les parties concernant le justificatif d'utilisation des allocations se trouvent sous « Infos en ligne » sous l'année universitaire 2017/2018

- Délais :
 - ✓ jusqu'au **31 octobre 2018** :
 - validation de la rubrique « Aides aux frais de fonctionnement »
 - validation de la rubrique « Aides à la mobilité »

 - ✓ jusqu'au **31 décembre 2018** :
 - validation du rapport d'activité en ligne
 - envoi par voie postale du justificatif avec la signature juridiquement valide du représentant de l'établissement et/ou contreseing de l'agent comptable

(document pdf à imprimer après validation des rubriques « Aides aux frais de fonctionnement » et « Aides à la mobilité »)
 - remboursement des allocations non utilisées



Justificatifs de l'utilisation des allocations 2017/2018

- Après validation des rubriques « aides aux frais de fonctionnement » et « aides à la mobilité », les allocations attribuées pour 2018/2019 peuvent être mises en paiement

- la compensation légale des aides aux frais de fonctionnement ne sera plus appliquée
 - ⇒ **Remboursement du solde au plus tard pour le 31.12.2018**

- Les soldes au titre des aides à la mobilité doivent également être remboursés à l'UFA jusqu'au **31 décembre 2018**



Justificatif de l'utilisation des aides aux frais de fonctionnement

- Récapitulatif des dépenses couvertes avec les aides aux frais de fonctionnement et/ou la prime de cofinancement

- **Les différentes rubriques :**
 - ✓ frais de personnel
 - ✓ frais de déplacement et de séjour
 - ✓ frais administratifs
 - ✓ frais de réception et de restauration
 - ✓ frais liés à la communication et à la promotion du cursus



Justificatif de l'utilisation des aides aux frais de fonctionnement

- Remplir le formulaire :
 - ✓ choisir le type de frais
 - ✓ ajouter la date de la facture, le montant et l'objet des dépenses
 - ✓ ne pas oublier d'enregistrer les informations

- Après avoir complété la liste des dépenses
=> **Validation de la liste complète**

- Les montants indiqués seront automatiquement additionnés et pré-intégrés dans le décompte des allocations

- La modification du justificatif d'utilisation des allocations ne sera plus possible après la mise en paiement de la convention d'allocations pour 2018/2019



Justificatif de l'utilisation des aides aux frais de fonctionnement – Ajouter des dépenses

1. Cliquer sur Nouveau

5. Enregistrer

2. Choisir le type de frais

Saisir ou modifier l'utilisation des aides aux frais de fonctionnement

+ Nouveau Enregistrer - Supprimer la donnée validation de la liste complète Liste des aides aux frais de fonctionnement

type de frais: Frais de réception et de restauration

date de facture: 05.11.2017

montant: 104

description détaillée de la dépense: Repas de travail avec des représentants de l'établissement partenaire - réunion concernant la sélection des candidats
3 Participants (2 responsables de programmes, coordinateur du cursus)

3. Date entre le 01/09/2017 et 31/08/2018 ou 31/10/2018 et ajouter le montant

4. Merci de bien vouloir préciser de manière la plus précise possible la nature des dépenses (par ex. : nombre de participants et motif de la rencontre)



Justificatif de l'utilisation des aides à la mobilité

- Pré-rempli avec les noms des étudiants inscrits auprès de l'UFA pour 2017/2018
- Informations à renseigner :
 - ✓ pays dans lequel les étudiants se trouvaient à chaque semestre (dans le pays d'origine ou dans le pays partenaire)
 - ✓ montant de l'aide à la mobilité reversée à chaque étudiant
 - ✓ l'étudiant a-t-il réussi ou non ses examens de fin d'études ?
si non : va-t-il redoubler cette année ?
 - ✓ l'établissement a-t-il cofinancé l'étudiant ?

=> enregistrer après chaque indication

- Valider la liste complète
- Les aides à la mobilité versées seront automatiquement additionnées et pré-remplies dans le décompte des allocations



Justificatif de l'utilisation des aides à la mobilité

| Liste des étudiants | | | | | | | | | | | |
|--|--------|-------------------|---------------------|--------------------------------|---------------------------------|---------------------------|-----------------|----------------------|--------------------------|--|---|
| validation de la liste complète Liste des aides à la mobilité | | | | | | | | | | | |
| Nom | Prénom | Date de naissance | Numéro de matricule | Lieu de séjour au 1er semestre | Lieu de séjour au 2ème semestre | aide à la mobilité versée | déjà remboursée | réussite aux examens | redoublement aux examens | Y-avait-il un cofinancement pour le premier semestre | Y-avait-il un cofinancement pour le deuxième semestre |
| Schmidt | Nicole | 30.01.1998 | W100D-10-16-0001 | | | 0,00 | 0,00 | | | | |

1. Sélectionner l'étudiant concerné

utilisation de l'aide à la mobilité

Enregistrer

6. Enregistrer

Nom: Schmidt Prénom: Nicole Date de naissance: 30.01.1998 Numéro de matricule: W100D-10-16-0001

Lieu de séjour au 1er semestre:

Lieu de séjour au 2ème semestre:

montant versé:

Y-a-t-il eu réussite aux examens: oui non

Y-a-t-il redoublement aux examens: oui non

Y-avait-il un cofinancement pour le premier semestre: oui non

Y-avait-il un cofinancement pour le deuxième semestre: oui non

2. Pays partenaire ou pays d'origine ?

3. Montant de l'aide à la mobilité reversé à l'étudiant

4. Est-ce que l'étudiant a réussi aux examens de fin d'année ?

5. Cofinancement de l'étudiant, le cas échéant



Rapport d'activité

- formulaire à compléter en ligne
- peut être sauvegardé et retravaillé ultérieurement
- lorsque le rapport est dûment complété => « valider le rapport d'activité ». Le rapport peut être téléchargé en version pdf à tout moment.
- questions concernant le cursus, les étudiants et le déroulement du cursus
- sera mis à la disposition des évaluateurs dans le cadre de l'évaluation
- mise en perspective des informations données dans le rapport d'activité avec celles du rapport des étudiants



Décompte des allocations

- récapitulatif des allocations accordées et dépensées avec calcul automatique du montant du remboursement en tenant compte des informations fournies dans les justificatifs d'utilisation des aides aux frais de fonctionnement et des aides à la mobilité
- le décompte des allocations apparaît aussi dans le justificatif d'utilisation des allocations à signer par la direction de l'établissement et/ou l'agence comptable
- pour les frais de fonctionnement comme pour les aides à la mobilité, les soldes seront à rembourser à l'UFA
- si vous constatez une erreur, merci d'en informer l'UFA.
Après la mise en paiement des allocations pour 2018/2019,
il ne sera plus possible de modifier sans accord de l'UFA



Décompte des allocations

Justificatif d'utilisation des allocations

L'UFA n'assure aucune garantie quant à l'actualité, la justesse, l'exhaustivité ou la qualité des informations mises en ligne. Il appartient d'apprécier les divergences constatées.

 Justificatif d'utilisation des allocations

| type d'allocation | accordée selon les règles de financement | dépenses selon établissement | montant à rembourser | montant déjà remboursé par l'établissement |
|-----------------------------------|--|------------------------------|----------------------|--|
| aides aux frais de fonctionnement | 1.500,00 | 104,00 | 1.396,00 | |
| aides à la mobilité | 1.350,00 | 1.350,00 | 0,00 | |

→ Montant à rembourser



Justificatif de l'utilisation des allocations attribuées par l'UFA

- document en version PDF sous « Infos en ligne »
- document à imprimer après validation des justificatifs d'utilisation des aides aux frais de fonctionnement et des aides à la mobilité
- document à dater, tamponner et signer (avec la signature juridiquement valide du représentant de l'établissement et/ou celle de l'agent comptable)
- ceci atteste et certifie la valeur légale des informations transmises en ligne
- original à envoyer à l'UFA par voie postale au plus tard pour le

31 décembre 2018



Contrôle par l'UFA

- Justification de l'utilisation des fonds par les établissements :
 - ✓ respect des directives d'éligibilité
 - ✓ respect des délais

- Sanctions : remboursement en cas de :
 - ✓ non justification de l'utilisation des allocations
 - ✓ non-respect des directives relatives à l'utilisation des allocations attribuées par l'UFA (« inéligibilité des dépenses »)
 - ✓ créances des années précédentes

- Visites sur site (dans de très rares cas):
 - ✓ sur demande des commissaires aux comptes de l'UFA s'il y a constatation d'irrégularités
 - ✓ sur demande des évaluateurs



Déclarer des doubles diplômés

- Choisir la rubrique correspondante sous Infos en ligne
- Etablir une liste :
 - ✓ sélectionner l'étudiant concerné
 - ✓ vérifier l'intitulé des diplômes allemand et français
 - ✓ remplir la date de l'obtention de diplôme et – le cas échéant – ajouter des remarques
 - ✓ enregistrer après chaque donnée
- Demander l'établissement des certificats :
 - ✓ vérifier la liste complétée
 - ✓ valider la liste
 - ✓ indiquer une date pour l'envoi des certificats (4 semaines de délai minimum !)



Déclarer des doubles diplômés

1. Etablir la liste

déclarer les doubles diplômés

établir la liste demander les certificats imprimer les listes

Enregistrer

Pour déclarer un double diplômé et demander un certificat, veuillez cliquer sur son nom dans la liste

| Le diplôme a été déclaré | Nom | Prénom | Date de naissance | Numéro de matricule | Le rapport final a été complété | Date de la dernière inscription confirmée |
|--------------------------|--------|--------|-------------------|---------------------|---------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> | Dinter | Hélène | 03.10.1998 | W100F-10-17-0... | <input type="checkbox"/> | 2017/2018 |

déclarer les doubles diplômés

établir la liste demander les certificats imprimer les listes

Enregistrer

Prénom: Hélène Nom: Dinter Numéro de matricule: W100F-10-17-0003 Date de naissance: 03.10.1998

établissement allemand

dénomination du diplôme (pour le certificat de l'UFA): Bachelor of Arts in Verwaltungsmanagement

date du diplôme:

remarque:

établissement français

dénomination du diplôme (pour le certificat de l'UFA): Licence mention Administration Publique

date du diplôme:

remarque:

Pour déclarer un double diplômé et demander un certificat, veuillez cliquer sur son nom dans la liste

| Le diplôme a été déclaré | Nom | Prénom | Date de naissance | Numéro de matricule | Le rapport final a été complété | Date de la dernière inscription confirmée |
|--------------------------|--------|--------|-------------------|---------------------|---------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> | Dinter | Hélène | 03.10.1998 | W100F-10-17-0... | <input type="checkbox"/> | 2017/2018 |

1. Sélectionner le double diplômé concerné dans la liste
2. Vérifier l'intitulé des diplômes
3. Indiquer la date de l'obtention du diplôme
4. Enregistrer les données



Déclarer des doubles diplômés

2. Demander les certificats

1. Valider la liste

déclarer les doubles diplômés

établir la liste demander les certificats imprimer les listes

Liste terminée Annuler la déclaration

| Nom | Prénom | Date de naissance | Numéro de matricule |
|--------|--------|-------------------|---------------------|
| Dinter | Hélène | xx.xx.xxxx | W100F-10-17- |

2. Indiquer la date pour l'envoi des certificats (optionnel)

Info

Vous pouvez indiquer une date. Nous essayerons de vous envoyer les certificats en temps voulu.
(4 semaines de délai minimum !)

OK Cancel



Déclarer des doubles diplômés

3. Imprimer les listes

Les listes peuvent être sélectionnées et imprimées selon la date de la validation.

déclarer les doubles diplômés

établir la liste demander les certificats **imprimer les listes**

Après sélection d'une date, la liste afférente sera générée pour être téléchargée

date de validation de la liste: ▼



Pour toutes vos questions...

... concernant l'utilisation des allocations attribuées par l'UFA et les justificatifs d'utilisation des allocations :

Carole Reimeringer +49 681 / 938 12-162

reimeringer@dfh-ufa.org

Nicole Schmidt +49 681 / 938 12-116

schmidt@dfh-ufa.org

Merci de votre attention !



3ème partie

Dépôt d'une demande de soutien et évaluation



L'évaluation des cursus par l'UFA

L'évaluation des cursus déjà soutenus se fait

- dans le cadre de l'assurance-qualité, selon le **rythme d'évaluation** de l'UFA, tous les 4 ans
- en cas de **restructuration** du cursus (p.ex. contenu) ou **élargissement** à un autre partenaire
- lors d'un nouveau dépôt de demande de soutien après une **évaluation négative** ou une période de **mise en veille** (convenue avec l'UFA)

La règle d'or :

Il ne peut être soutenu que ce qui a été évalué !



Une évaluation en plusieurs étapes

- ✓ L'évaluation des dossiers respecte le principe fondamental de l'excellence.
- ✓ Elle s'effectue conformément aux principes de soutien de l'UFA détaillés dans la Charte d'évaluation.
- ✓ C'est la qualité du projet proposé qui prévaut.

Evaluation administrative

Éligibilité formelle à un soutien, inventaire du dossier, flux d'étudiants, utilisation des allocations...

Evaluation disciplinaire *Etape1*

Travail au sein du tandem d'experts franco-allemand

Evaluation disciplinaire *Etape2*

réunion des groupes d'évaluation différenciés par disciplines

Décision prise par les instances de l'UFA

commission scientifique, conseil d'université



La procédure d'évaluation : l'évaluation administrative

est menée par le **Secrétariat de l'UFA** :

- 1) contrôle des documents : le dossier est-il complet ?
- 2) prise de position du Secrétariat de l'UFA par cursus sur les points suivants :
 - le dossier est-il complet ?
 - rapports d'activité des justificatifs d'utilisation des allocations
 - rapports des étudiants
 - données relatives au nombre d'étudiants et de double diplômés
 - actions d'information et de publicité relatives aux cursus franco-allemands impliquant l'UFA et le guide des études en ligne
 - le cas échéant, résultats des visites sur sites
 - appréciation générale de la collaboration administrative avec la coopération



La procédure d'évaluation : l'évaluation scientifique

est effectuée par la **commission scientifique** de l'UFA ainsi que par les **experts indépendants** délégués par celle-ci :

- évaluation de la demande par un **tandem franco-allemand d'experts**.
Instrument de travail : les grilles d'évaluation (les points à évaluer correspondent aux critères de qualité et aux questions du formulaire)
- discussion des résultats et établissement de classements dans les **groupes d'évaluation disciplinaire**
- discussion des résultats de chaque groupe d'évaluation lors de la réunion de la **commission scientifique** (en particulier discussion de cas problématiques) et formulation de recommandations pour le conseil d'université



La décision du conseil d'université

Sur la base des recommandations de la **commission scientifique**, le **conseil d'université** se prononce pour le soutien d'une coopération.

Cette décision est communiquée par écrit aux universités directement après le conseil d'université.



Résultat de l'évaluation

Résultat positif de l'évaluation

- **soutien** conformément aux règles de financement en vigueur
- le cursus bénéficie de la politique de **communication** de l'UFA
(Attention : remplir le formulaire pour le guide des études en ligne !)
- la coopération peut/devra utiliser le **logo** de l'UFA
- la coopération fait **partie du réseau de l'UFA** : d'abord statut d'établissement partenaire, plus tard, sur demande, statut d'établissement membre
(interlocutrice : Vanessa Alexy /département instances de pilotage)

Résultat négatif de l'évaluation

& cursus en voie d'extinction ou cursus mis en veille :

**Pour garantir le soutien des étudiants déjà inscrits,
le principe du respect des engagements pris entre en vigueur
dans le cas des demandes de prolongation de soutien.**



La demande de soutien : Délais

- **2 mai 2018** : publication de l'appel à projets
- en **mai** : envoi d'un courriel à toutes les coopérations qui doivent ou peuvent déposer une demande de prolongation de soutien
- signalisation jusqu'au **30 juin 2018** de l'intention de déposer une demande de soutien à l'aide du formulaire « manifestation d'intérêt » (par courriel à kletzke@dfh-ufa.org ou weislinger@dfh-ufa.org)
- création par l'UFA d'un formulaire de demande de soutien en ligne personnalisé ; envoi du lien à la coopération
- **31 octobre 2018** : date limite pour la validation de la demande de soutien en ligne pour un soutien à partir de 2019-20
- la décision sera communiquée mi-**avril 2019**



La demande de soutien : Eléments

- **Formulaire de demande de soutien en ligne personnalisé**
Vous en trouverez un modèle sous Vous êtes → Établissement → appel à projets
- **Annexes**
 - 1: convention de coopération spécifique au cursus
(procédure d'admission, nombre d'étudiants, modalités d'inscription, frais de scolarité, diplômes, supplément au diplôme, activités de relations publiques)
 - 2: plan commun des études & présentation schématique du déroulement des études

Tous les documents doivent être fournis en français et en allemand !

- Annexes complémentaires :
 - une page de signatures par partenaire
 - un modèle anonymisé du diplôme et supplément au diplôme (le cas échéant)
 - le cas échéant, un compte rendu du devenir des étudiants
 - le cas échéant, des recommandations du monde économique



(l'ensemble des annexes ne devra pas dépasser un volume total de 10 MB)



La demande de soutien : le formulaire de demande de soutien en ligne

Université franco-allemande
Deutsch-Französische Hochschule

fermer la session

Informations relatives à la demande de soutien

n° de dossier: nom alld:

date limite du dépôt de dossier: nom fr:

statut de la demande: type de demande:

navigation

- demande de soutien Test_2018
 - informations générales
 - partenaires
 - coordonnées
 - cursus
 - assurance-qualité
 - déroulement du cursus
 - admission
 - prévisions d'effectifs étudiants
 - coopération et encadrement
 - compétences linguistiques
 - contenu du cursus et débouchés
 - dimension interculturelle
 - originalité
 - développement et pérennisation
 - vérification des données

Informations générales

[cursus](#) | [degré d'intégration](#) | [chargement des annexes](#) | [liste des annexes](#) | [signatures](#) | [version imprimable et validation](#)

[sauvegarder](#) | [aide](#) | **Sauvegardez directement toutes vos données pour chaque onglet.**

soutenu par l'UFA depuis:

type de cursus:

Fait-il suite à un cursus de niveau Licence soutenu par l'UFA: oui non

groupe disciplinaire:

type de diplôme:



La demande de soutien : le formulaire de demande de soutien en ligne

Université franco-allemande
Deutsch-Französische Hochschule

fermer la session

Informations relatives à la demande de soutien

| | | | |
|----------------------------------|------------------------|------------------|--|
| n° de dossier: | Test_2018 | nom alld: | Test_Master_2018 |
| date limite du dépôt de dossier: | 31.10.2018 | nom fr: | Test_Master_2018 |
| statut de la demande: | en cours de traitement | type de demande: | nouvelle demande sans année de lancement binational |

navigation

- demande de soutien Test_2018
 - informations générales
 - partenaires
 - coordonnées
 - cursus
 - assurance-qualité
 - déroulement du cursus
 - admission
 - prévisions d'effectifs étudiants
 - coopération et encadrement
 - compétences linguistiques
 - contenu du cursus et débouchés
 - dimension interculturelle
 - originalité
 - développement et pérennisation
 - vérification des données

admission

charger à nouveau cette rubrique avec tous les onglets

Deutsch-Französische Hochschule Université franco-allemande

sauvegarder aide **Sauvegardez directement toutes vos données pour chaque onglet.**

niveau d'admission:

conditions et procédure d'admission / critères de sélection:

A quel moment a lieu la sélection des étudiants:

admission parallèle possible: oui non



La demande de soutien : A savoir

**Les documents de la demande de soutien sont
la « carte de visite » du cursus pour les experts !**

- ayez en tête les **critères de qualité** de l'UFA : la tâche des experts est de vérifier le degré de satisfaction
- l'expert ne peut évaluer que ce qui se trouve de manière explicite dans le dossier
 - une explication manquante ou imprécise peut conduire à des « pénalisations »
 - merci de bien expliquer même ce qui semble très clair pour vous !
- relisez le dossier du point de vue des experts :
Un expert qui ne connaît pas le cursus peut-il trouver une réponse à toutes les questions dans chaque version de langue ?
- les critères d'obtention du double diplôme par l'étudiant doivent être clairement identifiables pour l'expert → joindre un programme des études clair



La demande de soutien : A savoir

- les informations données par l'établissement français doivent surtout concerner les modalités de mise en œuvre du cursus du côté français, les informations données par l'établissement allemand, celles du côté allemand (pas de traduction)
- conseil : ne laissez aucun champ sans réponse !
Mieux: expliquer rapidement l'absence de réponse ou bien indiquer « / »
- si la réponse à une question du formulaire se trouve dans une annexe, merci de bien nommer l'annexe correspondante (avec le numéro de la page)
- merci de joindre à nouveau la convention de coopération
- en cas de problème de place dans le formulaire, vous pouvez renvoyer à un document supplémentaire et ajouter celui-ci aux annexes (merci de lui donner un nom pertinent !)



La demande de soutien : Précisions

**Une « aide » existe pour chaque rubrique ;
celle-ci se réfère précisément à la rubrique concernée.**

- merci de choisir un nom percutant pour votre cursus, pas « Master franco-allemand » par exemple !
- habilitation :
 - l'important pour l'UFA est de savoir si le cursus est habilité
 - si l'habilitation est en cours : veuillez expliquer la situation actuelle et les résultats escomptés
- grade académique / intitulé exact
(Licence) (Licence en histoire)
- interculturalité :
 - Quels cours (p.ex. 1-2 heures), séminaires, rencontres... sont consacrés à
 - la réflexion sur l'expérience interculturelle, la théorie...
 - la préparation aux différences culturelles dans le monde de l'éducation, du travail, de la vie quotidienne dans les deux / trois pays



La demande de soutien : A ne pas oublier !

Dans le document « **Informations générales à l'attention des établissements demandeurs & conseils pour remplir le formulaire de demande** » vous trouverez davantage de conseils pour le dépôt de la demande de soutien.

- vous pouvez à tout moment établir une version PDF imprimable de votre demande de soutien
- les signatures ne sont à fournir qu'une fois la demande de soutien complète
- sur la page des signatures doivent figurer les signatures originales de la direction d'établissement et des responsables de programmes – une page de signatures par partenaire
- téléchargez la page de signatures scannée ; les originaux restent dans les établissements
- **IMPORTANT** : la **validation** de la demande de soutien est **définitive** ! Elle doit se faire en concertation avec le(s) partenaire(s)
- toute **demande de soutien non validée au 31.10.18 à 23h59** sera considérée comme **n'ayant pas été déposée**



Les autres appels à projets

Programmes de PhD-Track :

- Master suivi d'un doctorat au sein d'un même programme intégré de 5 ans
- Date limite de dépôt de demande de soutien : 31 octobre 2018

Rencontres préparatoires :

- Soutien aux échanges scientifiques dans les domaines universitaire et de la recherche
Objectif : mise en place de nouveaux cursus et programmes de recherche
- Appel à projets permanent

Détails et formulaires de demande de soutien :

<https://www.dfh-ufa.org/fr/vous-etes/etablissements/appels-a-projets/>



Dépot d'une demande de soutien et évaluation : pour plus d'informations

sur le site Internet www.dfh-ufa.org

sous la rubrique « vous êtes » → « Etablissements » → « Evaluation » :

- calendrier et déroulement de l'évaluation
- phases de soutien et rythme d'évaluation
- avancement des cursus
[échéances des prochaines évaluations régulières]
- critères de qualité

par téléphone et courriel :

| | | |
|------------------------|-----------------------|--|
| Carole Reimeringer | +49 (0)681/93812 -162 | reimeringer@dfh-ufa.org |
| Sabine Kletzke-Vuković | -166 | kletzke@dfh-ufa.org |
| Danielle Weislinger | -163 | weislinger@dfh-ufa.org |

Merci de votre attention !



FORMATION DOCTORALE

Formation doctorale & manifestations scientifiques





Instruments de soutien



La formation doctorale :

- Cotutelles de thèse
- Collèges doctoraux franco-allemands
- Programmes de PhD-Track



Manifestations scientifiques pour jeunes chercheurs



Rencontres préparatoires



Universitäts
franco-allemanca
Deutsch-Französische
Hochschule



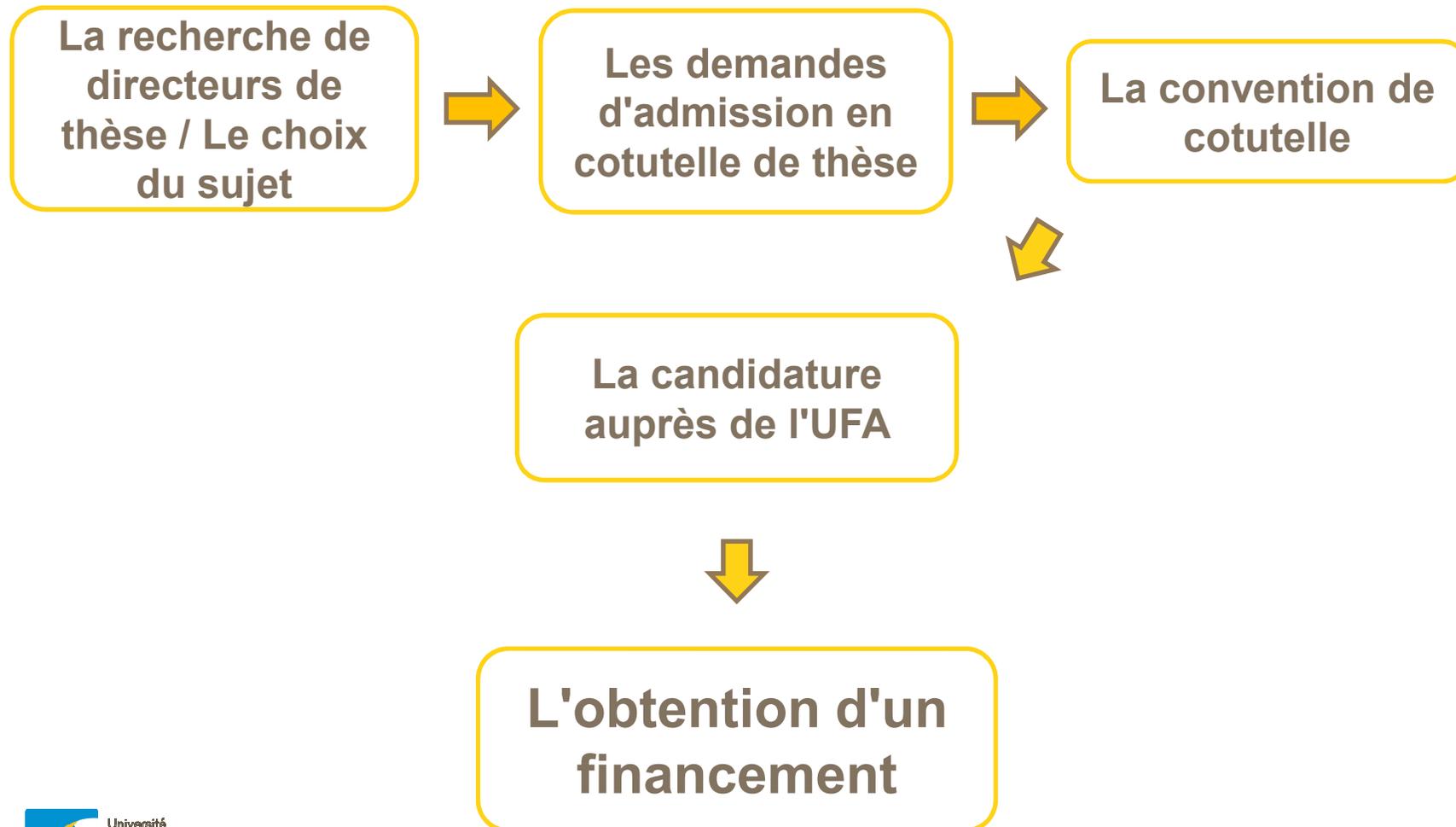
Cotutelles de thèse

Faire une thèse en cotutelle, c'est :

- Préparer sa thèse dans deux établissements d'enseignement supérieur, l'un français et l'autre allemand, sous la responsabilité de deux directeurs de thèse
- Obtenir, après une soutenance unique, les deux grades de docteur, français et allemand
- Approcher et s'immerger dans deux cultures de recherche
- Bénéficier de davantage de débouchés professionnels sur le marché de l'emploi franco-allemand



Cotutelles de thèse





Soutien aux cotutelles de thèse

- Dépôt du dossier de demande de soutien possible dans un délai d'un an à compter de la signature de la convention de cotutelle par les établissements

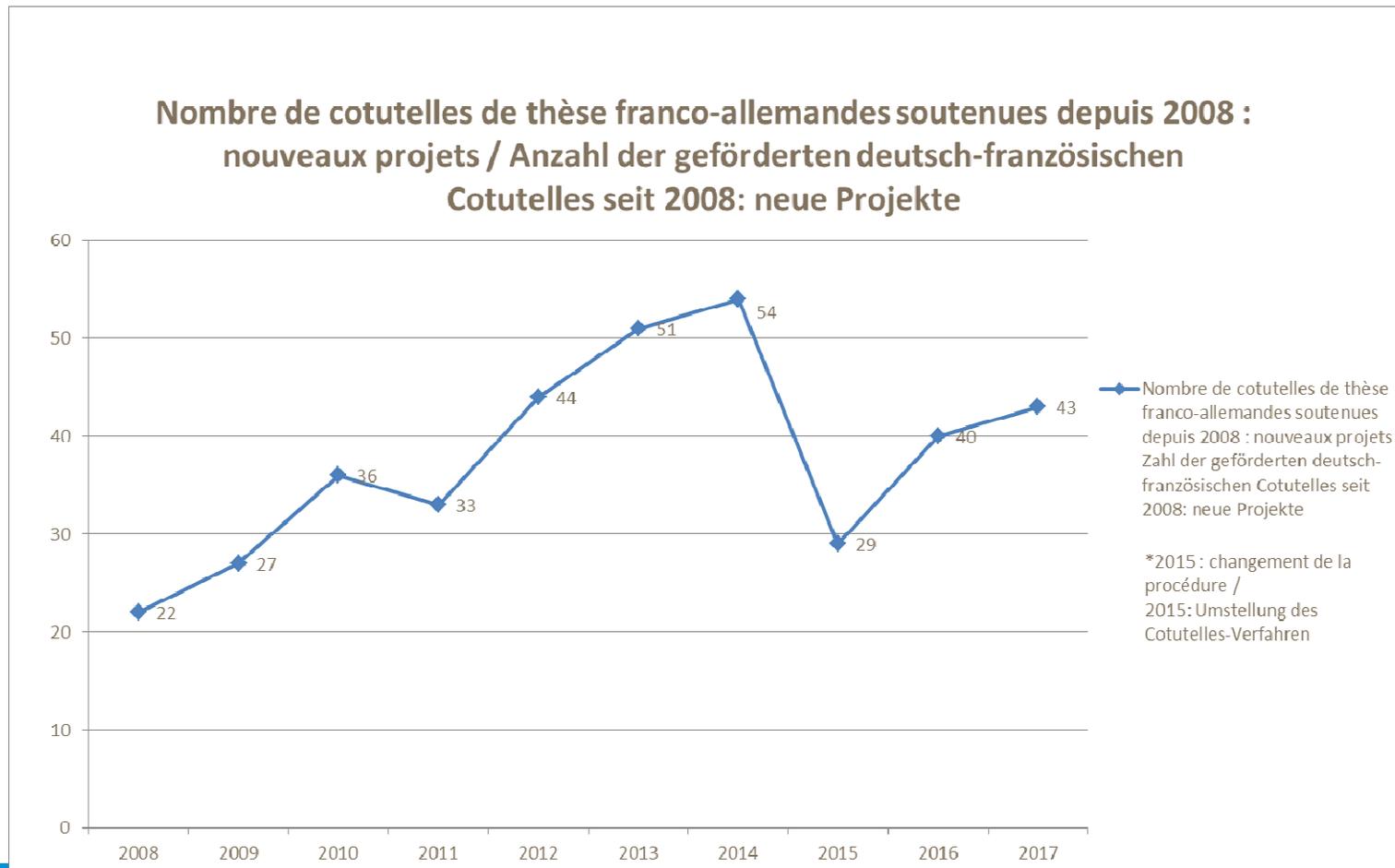
- Montant du soutien (max. 5 000 €)
 - 1) Allocation forfaitaire de 4 000 € : couverture des frais supplémentaires induits par la mobilité du doctorant
 - premier versement de 2 000 € : lors de l'acceptation de la demande de soutien
 - deuxième versement de 2 000 € : lors de la fixation de la date de la soutenance (max. 3 ans après le début de la cotutelle)

 - 2) Remboursement des frais de soutenance à hauteur de 1 000 € max. : L'université doit envoyer à l'UFA, dans un délai de 2 mois après la soutenance, les pièces justificatives des dépenses.

- Possibilité de ne déposer qu'une demande de remboursement des frais de soutenance, au plus tard 6 semaines avant la soutenance



Soutien aux cotutelles de thèse





Enquête menée auprès des diplômés d'une cotutelle

Objectifs :

- Reprendre contact avec les doctorants en cotutelle de thèse connaître les bénéfices retirés et les difficultés rencontrées

Résultats :

- Environ 55 % des participants ont effectué une thèse de doctorat en sciences humaines et sociales, près de 35 % en sciences et sciences de l'ingénieur
- Environ 90 % des participants voient une plus-value réelle dans la cotutelle de thèse
- Selon environ 66 % des participants au sondage disent que la cotutelle a un effet positif lors de la recherche d'emploi



Collèges doctoraux franco-allemands

L'objectif des Collèges doctoraux franco-allemands (CDFA) :

- Offrir aux doctorants des formations doctorales structurées entre la France et l'Allemagne

- Ouverture à toutes les disciplines
- Possibilité d'associer un pays tiers
- Accent mis sur la mobilité des doctorants

- L'UFA publie chaque année son appel à projets sur son site Internet.
La prochaine date limite de dépôt de demande de soutien est le
31 octobre 2018.



Collèges doctoraux franco-allemands

Qui peut poser une demande de soutien ?

- Écoles doctorales françaises et aux établissements allemands porteurs d'une formation doctorale structurée
- Durée de financement : quatre ans (depuis 2016)
- Une demande de prolongation est possible

Montant de soutien : max. 261.800 €

- Frais de fonctionnement : 12 000 € par ans
- Développement d'un réseau disciplinaire : 5 000 €
- Aides à la mobilité : 600 € par mois octroyé pour des séjours dans le pays partenaire ou tiers d'une durée maximale de 18 mois
- Indemnités d'expatriation pour 2 doctorants : 1 300 € par mois (uniquement pour les CDFA évalués comme particulièrement innovants et structurés)



Programmes de PhD-Track

Objectif des programmes de PhD-Track :

- Mise en place de programmes franco-allemands soutenus par l'UFA et intégrant les deux années de master et les trois années de phase doctorale, en une formation d'une durée totale de cinq ans

- Ouverture à toutes les disciplines
- Possibilité d'associer un pays tiers
- Accent mis sur la mobilité des participants

- L'UFA publie chaque année son appel à projets sur son site Internet. La prochaine date limite de dépôt de demande de soutien est le 31 octobre 2018.



Programmes de PhD-Track

Les porteurs de projet doivent remplir les conditions suivantes :

- Etablissements français et allemands
- Les deux premières années du programme doivent déboucher sur un diplôme de master ou un autre diplôme conférant le grade de master
- Être porteurs d'une formation doctorale structurée et pour le côté français : offrir cette formation dans le cadre d'une/d'école(s) doctorale(s)

Durée et montant de soutien :

- 5 années (une demande de prolongation est possible)
- Frais de fonctionnement : 20 000 € (15 000 € + 5 000 € Co-financement)
- Aides à la mobilité en phase Master : 300 € par mois
- Aides à la mobilité pour les doctorants : 600 € par mois
- Indemnités d'expatriation pour 2 doctorants : 1 300 € par mois (pour les programmes évalués comme particulièrement innovants)



Manifestations scientifiques pour jeunes chercheurs

Le but de ce programme :

- Réunir dans un appel à projets les ateliers de jeunes chercheurs et les écoles d'été

- Programme ouvert à toutes les disciplines et
- qui peut également associer un pays tiers
- Format : pourra comprendre l'organisation d'une manifestation ou d'une série de manifestations conçue dans une approche évolutive et permettant un effet structurant par récurrence

- **Trois appels à projets en 2018 : 15/03, 15/06 et 15/09**



Manifestations scientifiques pour jeunes chercheurs

Qui peut déposer une demande de soutien ?

- Établissements d'enseignement supérieur français et allemand et organismes de recherche

Durée et montant du soutien (15 000 max) :

- 2 jours minimum et 4 semaines max.
- Dépend de la durée de la manifestation et du nombre de participants : En règle générale, il s'élève à une somme entre 2 000 € et 15 000 €
- Le soutien est destiné à financer la réalisation de la manifestation : Frais de déplacement et de séjour des participants
- Les missions de vacation des étudiants destinées à l'organisation de la manifestation
- Les dépenses de communication, frais de publication.



Rencontres préparatoires

Objectif des rencontres préparatoires :

- Faciliter la préparation de nouveaux projets concernant des programmes d'études et / ou des coopérations en matière de recherche
- Préparation de projets concrets, tels que cursus intégrés, programmes de formation doctorale ou manifestations scientifiques (Ateliers de recherche, Écoles d'été), élaboration de conventions de coopération en matière d'enseignement et/ou de recherche
- Programme ouvert à toutes les disciplines et à toutes les thématiques

Pour info :

Cet instrument de soutien ne vise pas à financer des workshops, mais permet de planifier des projets franco-allemands !



Rencontres préparatoires

Porteurs de projets :

- Établissements d'enseignement supérieur français et allemand, organismes de recherche, instituts universitaires français ou allemands, institutions de coopération franco-allemandes ou centres de recherche français et allemands
- Appel à projets permanent
- Les demandes sont déposées 1 mois avant le début de la rencontre

Financement (2 500 € max.) :

- Destiné à financer la réalisation de rencontres entre partenaires et à couvrir les frais de déplacement et de séjour
- Une demande maximum par année et par coopération envisagée
- Une même faculté ne pourra être impliquée dans plus de deux demandes de soutien par an



Insertion professionnelle des docteurs

L'Antenne franco-allemande ABG-UFA

- Projet commun à l'Association Bernard Gregory (ABG) et l'Université franco-allemande (UFA)

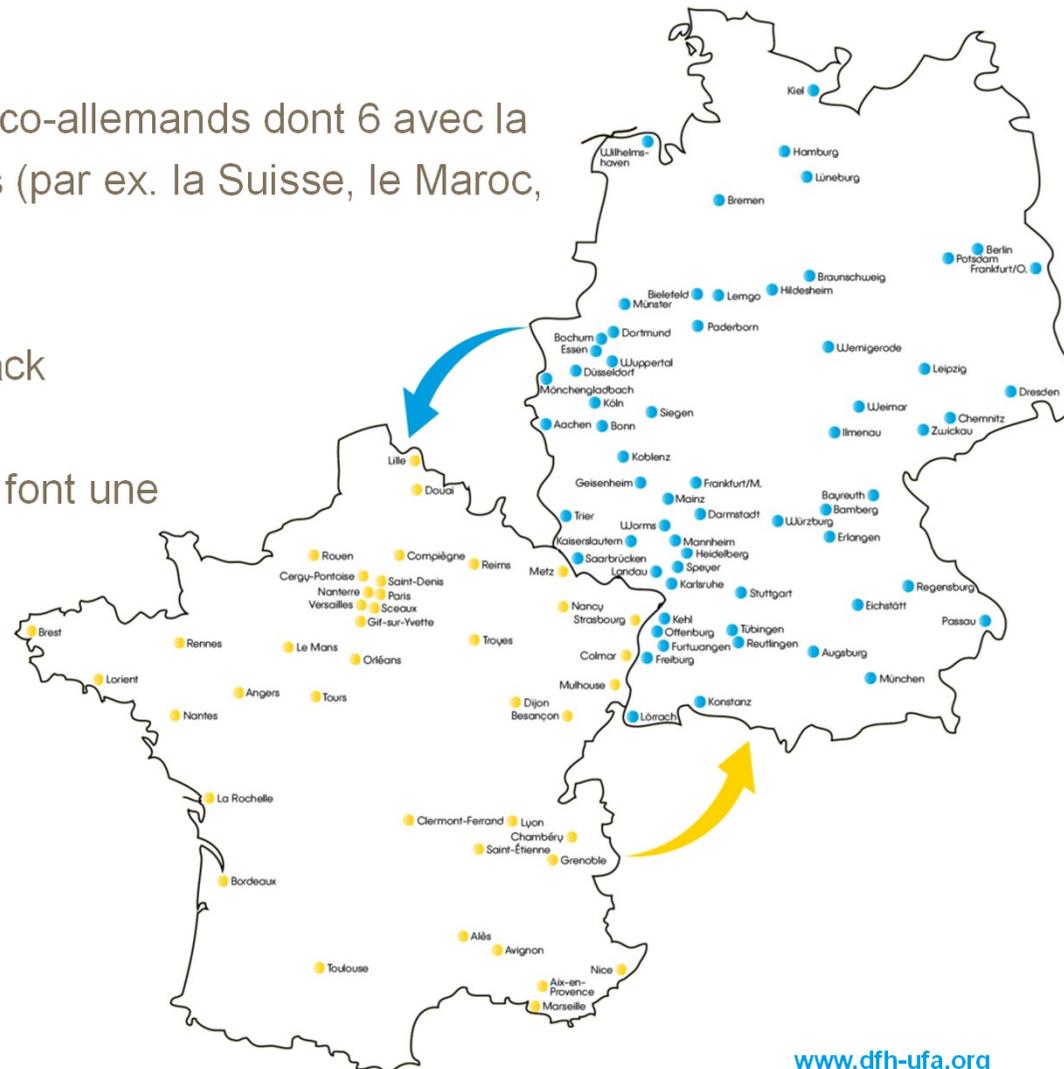
Objectifs :

- Destiné à promouvoir et faciliter l'insertion professionnelle des jeunes docteurs en France ainsi qu'en Allemagne, p. ex. elle propose aux entreprises et aux jeunes docteurs un site d'offres d'emploi ainsi qu'une CVthèque de dimension internationale et pluridisciplinaire
- Les doctorants et jeunes docteurs renforcent leurs possibilités d'insertion professionnelle grâce à des formations spécifiques (concernant par ex. l'élaboration du projet professionnel)
- Pour avoir plus d'infos : <https://www.abg.asso.fr/fr/>
- Interlocutrice : Bérénice Kimpe, kimpe@dfh-ufa.org



Réseau de l'UFA dans le domaine de la formation doctorale

- 23 Collèges doctoraux franco-allemands dont 6 avec la participation d'un pays tiers (par ex. la Suisse, le Maroc, l'Ukraine)
- 9 programmes de PhD-Track
- Environ 150 doctorants qui font une cotutelle de thèse
- Environ 60 manifestations scientifiques pour jeunes chercheurs en 2017





Merci pour votre attention !

✉ **Formation doctorale :**

Eva-Maria Hengsbach

hengsbach@dfh-ufa.org

✉ **manifestations scientifiques :**

Maria Leprévost

leprevost@dfh-ufa.org